

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016
Séance du 19 septembre 2016

10 Délégation de service public – centre de vacances Creil Alpes – rapport du délégué année 2015 - approbation

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. BOULAHMANE	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Par délibération en date du 26 mars 2010, la ville de Creil a attribué à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie la délégation de service public pour la gestion du centre de vacances Creil'Alpes situé au 2 chemin de Creil à 74300 ARACHES.

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 27 du contrat, la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie vient d'adresser son rapport d'activité pour l'année 2015.

Ce rapport comprend notamment une partie technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ainsi qu'une partie financière permettant l'analyse des dépenses et des recettes de l'exploitation.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2015 du centre de vacances Creil'Alpes.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'article L1411-3 du CGCT modifié,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 19 septembre 2016,
Vu le rapport ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

- Prend acte du rapport annuel 2015 du délégataire comprenant le compte rendu technique et le compte rendu financier de la gestion du centre de vacances Creil Alpes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 SEP. 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03.10.16
et publication ou notification le 03.10.16
affiché le 28.09.16
CREIL, le 03.10.2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT